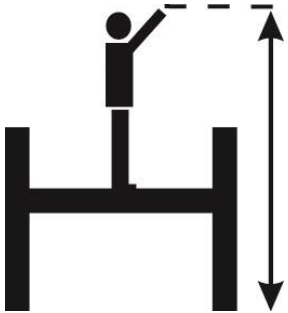


**La hauteur de travail maximale sur échelle et escabeau** correspond à la longueur déployée maximale de l'échelle + 1 mètre (correspondant aux bras levés)

→ Si votre zone de travail est à 4m, choisissez une échelle de 3m minimum



**La hauteur de travail maximale sur échafaudage** correspond à la hauteur de la dernière plateforme de l'échafaudage + 2 mètres

→ Si votre zone de travail est à 4m, choisissez un échafaudage de 2m minimum